

**DÉPARTEMENT DU DEVELOPPEMENT
TERRITORIAL ET DE L'ENVIRONNEMENT**SERVICE DE L'AGRICULTURE
OFFICE DES PAIEMENTS DIRECTS**Enregistrement des détenteurs d'animaux et des entreprises agricoles**

Demande d'attribution d'un numéro BDTA pour nouveau détenteur d'animaux

Annonce de détention de volaille

Autre :

Informations personnelles**Forme juridique :**

Personne physique

**REEMPLIR UNIQUEMENT LE POINT 1**

Si l'exploitation est inscrite comme société simple soit sous la forme d'une association (mari et femme, parent et enfant, etc.) ou d'une communauté d'exploitation, soit comme personne morale (société anonyme, coopérative, etc.), une personne physique doit être désignée comme responsable de l'accès et de la gestion de la BDTA. → **REEMPLIR LES POINTS 1 ET 2**

Société simple

S.A.

Sàrl

SNC

Autre :

Point 1*Personne responsable des animaux***Point 2***Personne responsable des accès BDTA pour la société de personne*

Nom et prénom :

Complément nom :

Adresse :

NPA et localité

Tél. privé

Tél. prof.

Portable

E-mail

Date de naissance

Information sur l'exploitation (lieu de détention des animaux)

Genre d'exploitation :

Particulier détenant des animaux (loisirs)	Marchand de bétail
Particulier détenant des volailles pour engraissement	Manège
Exploitation agricole à l'année	Exploitation d'estivage (alpage)
Particulier ou association qui exploite	
- 1 ha de surface agricole	
- 30 ares de cultures spéciales (légumes, cultures horticoles, plantes aromatiques et médicinales, vignes, cultures fruitières)	
- 10 ares de cultures sous abri	

Vous êtes-vous déjà inscrit auprès d'Agate.ch ? Oui Non

Si oui, veuillez indiquer votre n° Agate

Localisation du lieu de détention des animaux, à compléter obligatoirement :

Domicile Autre localisation (adresse) :

Types d'animaux détenus :

Avec numéro BDTA

Bovins (au choix) :		
Vaches laitières	Autres vaches	Mixte (les deux)
Porcs	Moutons	Chèvres
Équidés	Camélidés	Gibier
Volailles - détention de min. 250 volailles pour l'engraissement ou la ponte		

Sans numéro BDTA

Volailles agrément (loisirs)	Pisciculture	Lapins
------------------------------	--------------	--------

Justificatifs et/ou remarques :

Si l'exploitation est gérée par plusieurs exploitants ou sous la forme de personne morale, les signatures de tous les associés doivent figurer sur ce document.

Date	Signature
Date	Signature
Date	Signature

Le formulaire dûment complété, daté et signé est à renvoyer à l'adresse ci-dessous ou par mail en cliquant sur le lien ci-dessous :

Office des paiements directs / SMC
Route de l'Aurore 1
2053 Cernier

Informations à l'attention des détenteurs d'animaux (à conserver)

L'office des paiements directs est chargé de la gestion des adresses de détenteurs d'animaux, de l'activation et l'inactivation des numéros BDTA et également du recensement annuel des données statistiques.

Vous avez transmis le formulaire dûment complété et signé. Vos coordonnées vont être enregistrées dans notre base de données.

Vous recevrez ensuite **un courrier de Agate.ch (à conserver pour le recensement annuel)** vous indiquant :

1. Votre accès à Agate.ch (numéro Agate et mot de passe). Vous aurez besoin de votre accès Agate pour créer votre CH-LOGIN (voir informations ci-après).
2. Un numéro BDTA, si la catégorie des animaux le nécessite. Vous pourrez alors faire les enregistrements de vos animaux dans la BDTA via www.agate.ch.

NB : pour vous connecter à Agate, vous devez d'abord créer votre CH-LOGIN.

Agate est connecté au système d'inscription central de l'administration fédérale.

Vous devez créer votre CH-LOGIN via le site www.agate.ch. Pour se faire, vous trouverez un mode d'emploi sur la page d'accueil du site Agate (instructions et/ou vidéo).

Pour toute question, nous vous prions de vous adresser directement au Helpdesk Agate au 0848 222 400 ou par e-mail à l'adresse info@agatehelpdesk.ch.

Veillez suivre les instructions "étape par étape" jusqu'à la fin de la procédure. Vous pourrez ensuite accéder à Agate et enregistrer vos animaux et/ou effectuer votre recensement annuel.

Pour toute modification en relation avec votre numéro BDTA ou si vous ne détenez plus d'animaux, veuillez nous informer par courrier à l'adresse ci-dessous :

Service de l'agriculture
Office des paiements directs
Coordination BDTA pour le canton de Neuchâtel
Route de l'Aurore 1
2053 Cernier

Ou par mail à : opdi@ne.ch

Informations concernant le recensement annuel

Le recensement annuel doit se faire par le biais du site internet www.agate.ch. Une circulaire ainsi que les informations utiles vous seront envoyés dans le courant du printemps.

Conformément à la loi fédérale du 9 octobre 1992 sur la statistique et à l'ordonnance du 30 juin 1993 sur l'exécution des relevés statistiques fédéraux et dans **un but de prévention des épizooties**, chaque détenteur et détentrice d'animaux qui satisfait à la norme minimale est tenu(e) de le remplir.

Sont assujettis au recensement annuel :

- Les personnes qui détiennent l'une ou l'autre des catégories d'animaux figurant à la page 2 du présent document et ceci quel que soit leur effectif, même s'il s'agit d'animaux de compagnie.
- Les exploitations (particulier ou association) qui disposent d'un hectare de SAU (surface agricole utile) OU de 30 ares de cultures spéciales (légumes, cultures horticoles, plantes aromatiques et médicinales, vignes, cultures fruitières) OU de 10 ares de cultures sous abri.

Taxe épizooties et élimination des cadavres

NB : pour les animaux de rente, le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) facture un émolument en matière de lutte contre les épizooties et d'élimination des cadavres conformément au règlement y relatif.